



Gestion des quotes-parts de la redevance par la Confédération (art. 40 ORTV)

Article 40 alinéa 1 ORTV

Les soldes des quotes-parts de la redevance selon les art. 68a et 109a, al. 1 et 2, LRTV sont inscrits dans le bilan de la Confédération.

Article 40 alinéa 2 ORTV

L'OFCOM publie le produit et l'utilisation des quotes-parts selon l'al. 1.

Montants exprimés en millions de CHF.

Année	Soutien aux nouvelles technologies dans le domaine de la radio			
	Solde au 1.1.	Produits ¹	Utilisation ²	Solde au 31.12.
2020	11.97	0.00	-5.69	6.28

Année	Soutien aux processus digitaux dans le domaine de la production télévisuelle			
	Solde au 1.1.	Produits ¹	Utilisation ³	Solde au 31.12.
2020	4.82	0.00	-2.11	2.71

Année	Soutiens consolidés			
	Solde au 1.1.	Produits ¹	Utilisation	Solde au 31.12.
2020	16.79	0.00	-7.80	8.99

Etat au 1^{er} janvier 2021

Provenance des fonds : attribution unique des excédents selon ¹ article 109a alinéa 1 let. b LRTV
Utilisation des fonds: ²article 84 ORTV, ³article 85 ORTV